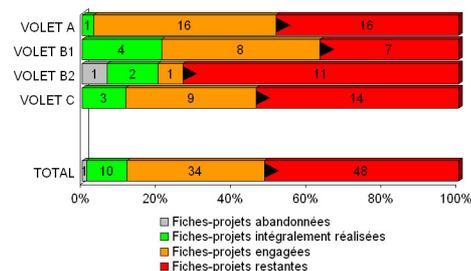


Le bilan Haute-Saône/Vosges du Contrat de Vallée Inondable de la Saône

En quelques chiffres, le Contrat de Vallée Inondable sur le secteur Haute-Saône/Vosges se traduit par :

- l'engagement de 44 projets, soit 47,3 % des projets initialement inscrits au Contrat,
- un montant estimatif de 5,272 millions d'euros engagés pour la restauration et la préservation de la qualité des eaux et des milieux naturels, la prévention des inondations, la gestion des bords de Saône et la sensibilisation des scolaires,
- 17 communes dans les Vosges et 61 communes en Haute-Saône concernées par ces actions.



Volet A : Ressource en eau

La nappe alluviale du Val de Saône alimente plus de 700.000 habitants de la vallée. La préservation des ressources en eau s'est traduite durant le contrat par l'engagement de démarches sur 13 champs captants sur le territoire du CVI. Pour préserver la qualité des eaux souterraines, des études sont menées sur 7 de ces captages afin de mieux connaître les ressources, de définir les bassins d'alimentation des captages et leur vulnérabilité, mais aussi pour identifier les sources de pollution. La majorité de ces 7 captages sont étudiés au sein d'une seule et même étude qui regroupe un total de 36 captages. Cette étude, portée par la Communauté de Communes des Quatre Rivières, a été initiée grâce à la dynamique en place sur ce territoire du CVI. Suite aux priorités définies par le Grenelle Environnement et le SDAGE RM&C, des actions similaires sont en cours sur les 3 captages prioritaires riverains de la Saône dans les Vosges. Certains maîtres d'ouvrages gestionnaires de captages acquièrent des parcelles proches des champs captants pour maîtriser l'occupation des sols en maintenant sur ces terrains des pratiques agricoles adaptées, telles que la prairie (ex : 40 ha achetés par la commune de Fédry). Ainsi, l'ensemble des 13 opérations initialement inscrites au contrat sont engagées. Le montant des dépenses pour ce volet s'élève à environ 600.000 euros.



Volet A : Assainissement



L'assainissement constitue un enjeu majeur pour la restauration de la qualité des eaux superficielles. Parmi les 20 opérations inscrites au contrat sur le territoire Haute-Saône/Vosges, 3 opérations sont entièrement réalisées et 1 opération est engagée, pour un montant global de 2,881 millions d'euros. Les actions mises en œuvre portent sur la réalisation de zonages et schémas directeurs d'assainissement, la réhabilitation et extension des réseaux de collectes des eaux usées, l'amélioration des performances et la construction de nouvelles stations d'épuration.

La qualité des ressources en eau du Val de Saône représente un enjeu primordial, notamment pour l'alimentation actuelle et future des populations en eau potable. Elle exige une maîtrise de l'occupation des sols et des sources de pollution de toutes origines. Le Contrat a permis une avancée significative dans la connaissance de l'organisation souterraine des flux de pollutions diffuses. Toutefois, des efforts importants restent à fournir pour atteindre le bon état des eaux, notamment pour la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires, les nitrates, les métaux lourds et les hydrocarbures. Même si l'assainissement des communes s'organise à l'échelle intercommunale, les montants nécessaires représentent un véritable frein à la mise en œuvre de travaux adaptés.

Volet B1 : Restauration, protection et mise en valeur des milieux naturels

La restauration et la préservation des milieux naturels représentent un objectif majeur du Val de Saône compte tenu du caractère remarquable de ces milieux et de leur importance pour le bon fonctionnement hydraulique et biologique de la Saône ainsi que pour préserver les ressources naturelles : autoépuration et filtration des eaux, recharge de la nappe...



Ces milieux peuvent être préservés par une maîtrise de l'occupation des sols par classement en zone naturelle, conventionnement avec les exploitants, maîtrise foncière...

Le territoire du lit majeur de la Saône en Haute-Saône bénéficie d'un classement en site Natura 2000, ce qui apporte des outils complémentaires pour lutter contre la dégradation et la disparition de ces espaces remarquables. Ainsi, 500 ha ont déjà pu être contractualisés avec les agriculteurs locaux.



En complément, les Fédérations de Pêche procèdent régulièrement à des restaurations de frayères, parfois accompagnées de conventionnements avec les exploitants agricoles ou d'acquisition foncière lorsqu'une opportunité se présente. Sur la durée du contrat, 2,86 ha de frayères auront ainsi été restaurés sur 10 sites. Les communes et communautés de communes s'investissent elles aussi dans la préservation de ces espaces, s'adjoignant parfois l'expertise des Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels. Ainsi, 3 plans de gestion de milieux naturels remarquables ont été rédigés sur la durée du contrat, dont 2 sont d'ores et déjà en phase de mise en œuvre. A ceci, il faut ajouter la réhabilitation d'un étang à très fort potentiel écologique en lit majeur de la Saône. VNF a souhaité

porter une première étude sur un bras délaissé de Saône en vue de la définition d'un plan de gestion adapté aux enjeux du site. Parmi les 19 fiches initialement inscrites au CVI, 11 fiches ont été engagées ou réalisées sur la durée du contrat, soit 57,8% des fiches pour un montant mobilisé d'environ 128 000 euros.

Les milieux naturels sont complexes et leur fonctionnalité dépend de nombreux facteurs (physiques, biologiques, ...). Leur restauration nécessite donc des études préalables. Il convient de souligner l'implication des fédérations de pêche, des collectivités locales et de VNF pour initier et porter des projets. Ce volet s'est parfois traduit par un manque de maîtrise d'ouvrage. Un nouveau programme d'actions est donc nécessaire pour poursuivre et renforcer la dynamique initiée.



Les opérations engagées contribuent en effet à l'atteinte des objectifs fixés par la Directive cadre européenne sur l'Eau et le Grenelle de l'Environnement mais devront être poursuivies pour augmenter les effets.

Volet B2 : Gestion de l'inondabilité et protection des lieux habités



Ce volet reprend majoritairement les actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Saône. Sur 14 opérations inscrites au contrat, 2 opérations sont réalisées, 1 est

engagée et 1 abandonnée, pour un montant légèrement inférieur à 17 500 euros. Des actions de prévention ont été développées, telles que la mise en place de repères de crue pour maintenir la culture du risque (4 repères de crues historiques de 1840, 2 de 2001 et 1 de 1982 en Haute-Saône ; 1 de 1947, 1 de 2006 et 1 de 2008 dans les Vosges) ou l'installation de kits communaux d'information sur les crues dans 3 mairies. Plusieurs diagnostics de vulnérabilité du bâti aux inondations ont été réalisés dans les communes riveraines.

La gestion de l'inondabilité requiert une approche multi-enjeux complexe qui exige une importante concertation avec les acteurs locaux. Les projets s'avèrent souvent coûteux au regard des bénéfices potentiels, ce qui explique en partie le faible nombre d'études préalables et de travaux réalisés.

Volet C : Gestion et mise en valeur de l'axe Saône

Parmi les 26 opérations inscrites au contrat, 13 opérations sont engagées pour un montant supérieur à 1,6 millions d'euros. En matière de gestion des bords de Saône, 545 km de berges ont été restaurés par les maîtres d'ouvrage locaux (Communautés de communes, VNF) de la source de la Saône à Vioménil à la limite entre la Haute-Saône et la Côte-d'Or. Le CVI a permis l'accompagnement et la mise en place de deux sentiers d'interprétation du patrimoine local en lien avec la Saône et son champ d'inondation. Un plan de gestion des affluents de la Saône en secteur vosgien et haut-marnais a été mené et a permis l'émergence d'une procédure de contrat de rivière sur la tête de bassin de la Saône intégrant l'Apance, le Coney et l'ensemble des affluents vosgiens. Le programme de sensibilisation des scolaires vise à inculquer aux élèves les notions fondamentales leur permettant de mieux comprendre le cycle de l'eau, le fonctionnement des crues et d'appréhender

les relations existantes entre les activités humaines et les milieux naturels. Il permet également d'assister les enseignants dans le montage de projets de classe (3 classes ont bénéficié de ce programme qui se poursuit en 2010). Les classes d'eau, véritable outil de valorisation et de sensibilisation, demande à être reconduites après 2010.

